

## **AVIS PUBLIC**

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

---

**Ville de Repentigny**

**ÉLECTION GÉNÉRALE – 7 NOVEMBRE 2021**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection générale du 7 novembre 2021 en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2021;  
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable au cours des cinq dernières années d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 29 septembre 2021.

**ET**

⇒ **Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale du 7 novembre 2021 en respectant les conditions indiquées ci-dessous:

1. avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2021;  
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le 29 septembre 2021.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais avant le dernier jour pour présenter une demande devant la Commission de révision, soit le **jeudi 14 octobre 2021 à 20h**, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et, par conséquent, sera transmise à la Commission de révision, à moins que le président d'élection en ait tenu compte avant le dépôt de la liste électorale municipale.

**Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

\*\*\*

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le bureau du président d'élection de la Ville de Repentigny au **(450) 470-3001, poste 3133**.

Donné à Repentigny,  
ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2021

Me Louis-André Garceau,  
Président d'élection